

Le Courrier

<http://www.lecourrier.ch>

Octobre 7, 2004

La solidarité numérique a le vent en poupe

FONDS. Le FSN sera inauguré le 17 novembre. Il table sur de nouvelles sources de financement.

Le Fonds de solidarité numérique (FSN), dont le siège est à Genève, fête quelques semaines de son inauguration officielle, qui aura lieu le 17 novembre. Parmi les membres, dont la ville de Saint-Moritz, dernière arrivante, qui porte son total à douze. L'initiative est dirigée par l'association du Sommet mondial sur la société de l'information (S, SI) à l'initiative de Bouleau, résident du Sénégal, et la ville de Genève, le FSN vise à combler le fossé entre riches et pauvres dans le domaine de l'information.

Une mission du FSN, conduite par Christian Ferrero, conseiller administratif genevois, et formée de Olivier Segond, résident du Fonds, et de Alain Mercier, secrétaire exécutif, s'est rendu récemment à Neuchâtel, Lausanne, Montréal, Québec et Saint-Moritz afin de promouvoir leur projet. Réunis hier au Palais National pour une conférence de presse, ils ont rappelé les objectifs visés par le FSN.

9LOS) 8 971: I, I; 8

Le Fonds luttera contre le clivage Nord-Sud par une action de proximité. Les autorités locales sont par définition plus proches des habitants que les gouvernements nationaux. Elles connaissent mieux les aspirations et les besoins des populations locales, précise Olivier Segond. L'ancien conseiller d'Etat ajoute également que l'action s'appuiera sur la coopération traditionnelle Nord-Sud en la complétant par une collaboration accrue entre le Sud émergent et le Sud moins avancé, souvent mieux adaptée aux réalités locales.

Mais le FSN se caractérise aussi par un mode d'alimentation spécifique. En adhérent au Fonds, les pouvoirs publics devront réviser sur tous leurs contrats liés à l'informatique une clause obligeant l'entreprise vendeuse à verser 1% du montant du contrat au FSN.

Pour comparaison, en additionnant toutes les dépenses liées à l'informatique de l'ensemble des organismes de l'Etat genevois, on arrive à la coquette somme de 70 millions de francs, explique Ferrero. On comprend dès lors que le petit pourcentage représentera l'essentiel du budget du FSN. Pour l'instant, il dispose de 10 millions de francs, somme qui correspond à la contribution déjà versée (700 000 francs) par les collectivités membres.

Le 1er octobre
